



## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### - Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 -

Etaients présents :

Mme DURRANS, M. LAGORCE, Mme LAURENT, Mme LERIQUE, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, M. FEYTOUT, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BARROS, Mme BERNUS, M. DAGNEAU, M. D'INCA, Mme FRAISE, M. HELVERT, Mme LUIJTEN, Mme MENUT-DUPE, Mme LESPINET-NAJIB.

Etaients représentés :

M. CASNAVE, Mme ONG VAN CUNG, M. PICHON, Mme AUDEBERT, Mme BASKA, Mme BOUZOU, M. RICHARD.

Etaients invités :

Mme BUSQUETS, M. DAMOME, M. HAUQUIN, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00. Elle remercie les membres de leur présence nombreuse et rappelle que la prochaine CFVU aura lieu le 22 octobre.

Elle signale que le procès-verbal de la séance du 24/09 sera soumis à l'approbation de la séance du 22/10/2020.

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>7</b>

## **I/ LANCEMENT DU PROJET ACCES : ACCOMPAGNEMENT VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

M. Damome présente le projet ACCES : Accompagnement vers l'enseignement supérieur.

L'appel à projets "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" s'inscrit dans le volet orientation de l'action "Territoires d'innovation pédagogique" du 3<sup>ème</sup> P.I.A.

Le projet est co-porté par l'université de Bordeaux (UB), l'université de Bordeaux Montaigne (UBM), l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), la chambre de Commerce et de l'Industrie Nouvelle-Aquitaine (CCI), et le rectorat de l'académie de Bordeaux, et il bénéficie également du soutien de la région Nouvelle-Aquitaine le projet ACCES. Il a pour ambition de réduire le poids des inégalités sociales et géographiques dans l'accès à l'enseignement supérieur.

M. Hauquin signale que ce projet est né d'un diagnostic montrant une singularité académique. Dans un territoire où le taux de réussite au baccalauréat toutes filières confondues est supérieur à la moyenne nationale (baccalauréats généraux en 2018 : 91,2% de réussite contre 90,7% au niveau national ; baccalauréats technologiques : 92,6% contre 90,5% au niveau national), le taux de poursuite d'études est quant à lui inférieur (2018 : 65,5% en Aquitaine contre 72,2% au niveau national) ; l'enjeu est donc de faciliter la poursuite d'études, la réussite et l'insertion professionnelle des jeunes du territoire.

Le projet ACCES mènera une série d'expérimentations dans des Zones d'Animation Pédagogique (ZAP) de l'académie de Bordeaux, où se concentrent les conditions les plus défavorables à la poursuite d'études post-bac. Ces expérimentations testeront des dispositifs, des méthodes et des outils variés, physiques et numériques répondant aux usages des lycéens.

Six territoires ont été identifiés car ils cumulent des indicateurs de poursuite d'études défavorables. Ils présentent aussi des caractéristiques différenciées (urbain/rural, offre de formation supérieure plus ou moins diversifiée) qui permettront une évaluation comparative des expérimentations.

Il s'agit des ZAP suivantes, dont chacune relève de la responsabilité spécifique d'une des 3 universités partenaires comme suit :

- ZAP Médoc (33) : 3 lycées (UBM)
- ZAP Rive Droite (33) : 9 lycées (UBM)
- ZAP Villeneuve sur Lot (47) : 4 lycées (UBx)
- ZAPs de Dordogne (24) : ZAP Ouest Dordogne et ZAP Bergerac en 1 zone, 7 lycées (UBx)
- ZAP Mont-de-Marsan (40) : 9 lycées (UPPA)
- ZAP des Pyrénées-Atlantiques (64) : ZAP des Gaves et ZAP Nives et Saison en 1 zone : 14 lycées (UPPA)

Pour répondre à cette ambition, le projet ACCES repose sur plusieurs principes :

- Il place en son cœur le lycéen dans un contexte d'individualisation de l'accompagnement à l'orientation professionnelle et de personnalisation des parcours d'études sur le continuum bac-3/bac+3 ;
- Il s'articule avec le développement des nouveaux cursus universitaires (New Deal/UB, SPACE/UPPA) et des dispositifs de réussite (ORE) ;
- Il mise sur les potentialités du numérique sans oublier la plus-value des rencontres incarnées.

Mme Busquets, chargée d'action pour l'UBM, indique que les actions vont s'étendre sur une période de 10 ans en s'enrichissant dans une logique d'essaimage des actions en fonction des résultats et des spécificités territoriales.

Le projet ACCES se structure autour des axes d'action suivants :

- Renforcement de la coordination et l'interconnaissance des acteurs parties prenantes de l'orientation dans les territoires d'expérimentation et dans l'académie,
- Découverte réciproque et immersion sur le continuum « bac-3/bac+3 »,
- Accompagnement des lycéens et leurs familles à appréhender le continuum entre formations – compétences – métiers,
- Création et amélioration des passerelles entre les mondes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur pour faciliter les choix d'orientation et la transition,
- inscription du numérique au service de l'orientation en complétant l'offre d'information et d'accompagnement existante par des outils innovants répondant aux usages des lycéens.

Mme Lérique demande le pourcentage de lycéens qui s'inscrivent en poursuite d'études à l'UBM et qui sont inscrits dans les ZAP dont nous sommes en responsabilité.

M. Hauquin répond qu'un travail d'enquête mené avec l'ODE<sup>1</sup> de notre université va permettre au travers d'un suivi de cohorte d'en déterminer le taux.

Mme Durrans s'interroge sur la possibilité pour Bordeaux Montaigne de participer aux actions menées par l'université de Bordeaux notamment dans le cadre de celles menées dans la ZAP de Villeneuve sur lot dont sont issus beaucoup d'étudiants inscrits en poursuite d'études à l'UBM sur l'antenne d'Agen.

M. Hauquin dit qu'il faut voir ce projet comme interuniversitaire au niveau infra-académique. Même si le pilotage et les actions sont divisés entre plusieurs universités compte tenu de sa dimension, il s'agit d'un projet collaboratif dans lequel tous les acteurs sont partenaires et toutes les actions menées pour l'ensemble des ZAP.

Mme Laurent demande si une enquête a été menée pour déterminer pourquoi des lycéens ont choisis de ne pas poursuivre dans l'enseignement supérieur.

M. Hauquin évoque un recueil d'analyses statistiques. Les différents facteurs sont à étudier dans le cadre de ce projet notamment autour de l'action 4 centrée sur la recherche autour de l'orientation. Une enquête a été menée en 2018 auprès des étudiants de L1 issus des universités de l'académie pour s'exprimer sur leur choix d'orientation post-bac. Le mot qui est ressorti le plus fréquemment lors de cette enquête est « compliqué ».

M. Damome évoque la question des représentations que les lycéens ont de la formation dans l'enseignement supérieur, la question des genres, des territoires... Des contrats postdoctoraux vont être financés pour permettre de comprendre précisément ces questions dans le cadre de l'action 4 impliquant un grand nombre d'enseignants chercheurs de notre université.

Mme Bernus aimerait connaître le budget alloué à ce projet et s'interroge sur les moyens financiers mis en œuvre pour essayer les actions au-delà des territoires d'expérimentation.

M. Hauquin répond qu'il s'agit d'investissements interministériels nationaux entrant dans le programme PIA3, dont l'objectif est de permettre à des consortiums d'universités et de rectorats dans les différentes régions de France d'être financés pour partie sur les 10 ans du projet. Le coût total du projet est évalué à 12 000 000 € sur 10 ans. La somme de 5 700 000 € a été accordée à via la Caisse des dépôts dont 1 300 000 €.reversé à l'Université de Bordeaux. Les 6 300 000 € restants correspondent à la part investissement d'autofinancement de chaque établissement.

## **II/ CONVENTION DE FORMATION**

M. Valat présente le renouvellement de la convention de partenariat relative à un programme de formation au DAEU entre l'université Bordeaux Montaigne et l'entreprise TIE-TALIS ITINERAIRE EMPLOI (EPSECO PÉRIGUEUX) pour la période allant du 25 septembre 2020 au 31 juillet 2021 et concernant au maximum 20 stagiaires en formation continue afin de les accompagner vers le retour à l'emploi.

L'université s'engage à :

- Former les apprenants et les formateurs à E-campus et à l'utilisation des ressources documentaires en ligne (encyclopédies, dictionnaires, revues, livres...) de l'Université Bordeaux Montaigne
- Attribuer à chaque stagiaire une adresse mail : etu.u-bordeaux-montaigne.fr et inscrire les apprenants dans les groupes « matière » d'E-campus

---

<sup>1</sup> Observatoire des étudiants

- Donner l'accès aux :
  - supports « matière » en ligne,
  - forums d'échange des groupes « matière » d'E-campus
  - devoirs d'entraînement et correction via E-campus,
  - exercices mis à disposition en ligne et leurs corrections,
  - ressources audio pour les langues vivantes.
- Organiser des regroupements à l'UBM, à Périgueux et/ou par visioconférence,
- Organiser les épreuves des deux sessions d'examens sur le site Bordelais

Le coût de la formation au DAEU comprenant droits universitaires et coûts pédagogiques s'élève à la somme forfaitaire de 25 050 € que TIE-TALIS ITINERAIRE EMPLOI s'engage à acquitter quel que soit le nombre de stagiaires recrutés.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

**➡ La CFVU approuve la convention de partenariat relative à un programme de DAEU entre l'UBM et l'entreprise TIE-TALIS ITINERAIRE Emploi.**

Mme Mellac signale que l'annexe sur les mentions RGDP de la convention relative aux formations permettant l'accès aux études de santé de l'université de Bordeaux est en cours de rédaction entre les deux correspondants RGDP.

### **III/ MODÈLE D'ALLOCATION DES MOYENS DESTINÉS AUX UFR 2021**

M. Larré présente le modèle d'allocation des moyens présenté à la CDUFRI le 29 septembre. Il rappelle que l'enveloppe globale des UFR a été votée par le CA du 25 septembre.

L'équipe présidentielle souhaite revoir ce modèle datant de 2016 qu'elle estime inéquitable. Il repose sur des critères mal compris et insuffisamment justifiés en raison de la trop grande part d'arbitrage (30%) laissée à l'appréciation de l'équipe présidentielle.

Une remise à plat est donc nécessaire et sera mise en place en concertation avec les composantes et avec la DAF à partir de janvier 2021.

Pour 2021, le modèle actuel est donc reconduit selon les critères en usage mais avec une répartition égale entre les 3 UFR de la part d'arbitrage.

L'enveloppe globale de 271 000 € est répartie comme suit :

- 70 % de cette somme est définie par deux critères :
  - Les effectifs étudiants (70%),  
Les effectifs des formations professionnelles sont pondérés (coef multiplicateur x5)
  - Les heures complémentaires des intervenants extérieurs (30%)
- 30% correspond à la part d'arbitrage présidentiel.

Il signale que 25% des ressources propres perçues par l'établissement sont reversées aux UFR. Le souhait est d'augmenter cette part.

Les enveloppes destinées à l'antenne d'Agen et au CLBM ont été mises à part. L'enveloppe d'Agen permettant de payer les collègues qui enseignent à l'Antenne d'Agen et celle du CLBM pour le règlement des tests de langue aux prestataires de services.

Mme Sion-Jenkis signale une baisse de dotation pour l'UFR Humanités de 9 000 € par rapport au budget 2020.

Elle demande si le budget du CLBM entre dans les ressources propres de l'UFR Langues.

M. Larré évoque deux types de ressources propres au CLBM, les cours du soir comptabilisés dans les ressources propres de l'UFR et celles liées au tests de langue qui sont quasiment à coût complet.

Mme Sion-Jenkis donne un élément d'explication sur la pondération des formations professionnelles. Cette pondération peut en partie être expliquée par des coûts plus importants que les seuls intervenants extérieurs notamment par l'achat très important de matériel en arts (40 000 €/an en UFR Humanités).

M. Larré dit qu'une partie de ce matériel est financé par le fond de soutien pédagogique.

Mme Sion-Jenkis répond que ces achats peuvent être financés par le FSP uniquement lorsqu'il s'agit de projet en dehors de la maquette d'enseignement.

M. Larré pense qu'il est important d'identifier ce besoin dans une enveloppe à part.

M. Arcelin évoque les coûts liés à la professionnalisation des formations en UFR STC qui découlent de choix pédagogiques d'individualisation des parcours en licence et en master.

M. Larré pense que les formations non sélectives ne coutent pas nécessairement moins cher que des formations sélectives et souhaite une vision plus collective du coût des formations.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

**➡ La CFVU approuve le modèle d'allocation des moyens destinés aux UFR.**

#### **IV/ OFFRE DE FORMATION 2022-2026 : LETTRE DE CADRAGE - COMPLÉMENT MASTER**

Mme Mellac signale tout d'abord quelques modifications de forme pour le volet licence :

- rappel sur le Volume Horaire Etudiant (VHE),
- un second exemple sur les formes que peuvent prendre la répartition entre les 3 années de licence,
- ajout de l'UE préparation à l'insertion professionnelle dans les formes que peuvent prendre les enseignements de préprofessionnalisation.

La lettre aujourd'hui soumise au vote intègre la partie master. La lettre de cadrage sera prochainement enrichie de la partie licence professionnelle.

La partie master a été présentée la semaine précédente dans une réunion invitant l'ensemble de la communauté.

Le cadrage proposé poursuit les objectifs suivants :

- permettre aux formations de maintenir leurs spécificités tout en réduisant les inégalités préexistantes sur le plan du VHE ou du coût,
- soutenir les formations rares à l'échelle régionale et nationale même celles ayant des effectifs relativement faibles,
- améliorer le nombre de places disponibles en second cycle afin d'assurer une plus grande continuité des études et renforcer sa visibilité dans ce cycle.

Une offre allégée, lisible et équilibrée :

Le VHE sur les deux ans devra être compris entre 350 et 650 heures.

Un groupe de travail sera organisé sur l'apprentissage pour permettre aux masters souhaitant accueillir des apprentis de rendre compatible leur offre de formation avec ce profil étudiant.

**Seuil d'ouverture :**

Mention : 30 étudiants.

Parcours type en M1 : 15 étudiants

Parcours type en M2 : 10 étudiants

**Mutualisations :**

Les mutualisations sont un levier crucial permettant d'alléger la charge des formations sans diminuer le VHE. Elles seront quasi-incontournables entre parcours types au sein d'une même mention. Elles pourront être mises en place entre deux niveaux d'un même parcours. Elles pourront aussi être mises en place entre des mentions différentes, ou avec des établissements partenaires.

**Structures des enseignements :**

Comme pour les licences, une simplification de l'offre est souhaitée :

- 6 UE maximum par semestre
- 2 ECUE maximum par UE (les ECUE sont capitalisables)
- Chaque UE vaut au moins 3 ECTS. Les ECTS constituent des nombres entiers.

**Une offre ouverte :**

Enseignements de langue :

Les parcours types de master comporteront au moins une UE (ou un ECUE) de langue(s) étrangère(s) sanctionnée par des ECTS.

**Séminaires d'ouverture :**

Les équipes sont invitées à offrir à leurs étudiants des séminaires d'ouvertures proposés par d'autres formations et ouvrir leurs propres séminaires aux étudiants d'autres formations.

Un groupe de travail sur la formation doctorale fera des propositions en ce sens.

**Stages et mémoire :**

La formation de master comprend obligatoirement :

- Une expérience en milieu professionnel sous forme d'alternance, de projets, de périodes de formation ou de stages. Une telle expérience professionnelle peut se dérouler dans une unité de recherche ou dans une UMR.
- Une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels. Dans certains cas, les stages en milieu professionnel pourront donner lieu à la rédaction d'un mémoire de recherche.

M. Valat fait état des débats lors de la réunion de présentation de la lettre de cadrage à la communauté autour de la question de l'UE Langues. Il signale que la suppression du principe de non-compensabilité de l'UE Langues dans le règlement des études sera proposée au vote de la prochaine CFVU.

Toutefois, il souhaite insister dans la lettre de cadrage sur l'importance de créditer de manière plus importante cette UE afin d'éviter que les étudiants ne la négligent.

M. Larré pense que la possibilité de faire des stages dans une unité de recherche est une façon de renforcer les liens entre les masters et les équipes de recherche.

M. Arcelin demande si un maintien de la non-compensation de l'UE stage et mémoire est possible.

M. Valat répond que cette décision inscrite dans le règlement des études est laissée à l'appréciation des équipes de formation mais doit être indiquée dans les MCC.

Mme Laurent demande si les mutualisations avec les établissements extérieurs concernent des partenaires nationaux ou internationaux.

M. Larré rappelle l'existence d'un certain nombre de doubles diplômes au sein de notre université. Un nouveau dispositif ERASMUS ouvre une place plus importante à ce dispositif mais le conventionnement doit clairement être établi dès la construction du diplôme notamment afin d'éviter tout problème d'organisation d'emploi du temps avec l'établissement partenaire.

Mme Laurent demande si les périodes de séjour ERASMUS ou d'assistantat peuvent être comptabilisées au titre d'un stage.

Mme Mellac rappelle qu'un stage implique un conventionnement tripartite entre l'étudiant, l'entreprise et l'établissement.

M. Larré pense que l'université a tout intérêt à valoriser le départ à l'étranger des étudiants notamment dans le cadre des études de langues.

Mme Bernus souhaite revenir sur la répartition du VHE en licence.

Mme Mellac dit que ces propositions sont données à titre d'exemple. Elle rappelle que le cadre légal de la licence fixe le nombre d'heures à 1500.

Dans certaines formations, le volume de cours de 500 h en première année est trop important et l'absence de temps pour travailler en autonomie rend l'apprentissage difficile pour les étudiants. Il est ainsi proposé d'alléger le nombre d'heures en L1 pour augmenter le nombre d'heures proposées en L2 et L3.

La réduction du nombre d'heures permettra ainsi aux étudiants d'acquérir de nouvelles façons de travailler et de disposer d'un temps supplémentaire à consacrer aux dispositifs d'accompagnement et de remédiation organisés en L1.

M. Larré évoque une phase nécessaire d'adaptation entre le lycée et la première année. Un certain nombre d'étudiants est en décrochage notamment à cause du rythme soutenu.

Mme Bernus pense que la question de l'allègement des cours doit se poser avec encore plus d'acuité notamment au vu du contexte économique actuel obligeant près d'un étudiant sur deux de se salarier pendant ses études.

M. Dagneau pense que de manière complémentaire, une réflexion sur les dispenses d'assiduité pour les étudiants salariés doit être menée.

M. Valat souligne un lourd travail mené il y a quelques années avec les enseignants d'histoire sur la rationalisation des emplois du temps. Cette rationalisation avait permis d'organiser les TD d'un même

étudiant sur un jour ou un jour et demi dans la semaine, permettant ainsi aux étudiants de combiner leur temps d'études en présentiel et leur activité salariée.

Mme Mellac dit que la multiplication du nombre d'UE rend extrêmement complexe la gestion des emplois du temps.

Mme Sion-Jenkis trouve regrettable que la réflexion sur les compétences permettant de pouvoir répondre aux demandes de notre société et notamment l'intégration d'un public de formation continue dans nos formations arrive en même temps que la construction des maquettes.

Elle s'inquiète de l'appauvrissement de l'enseignement en langue, obligatoire seulement sur deux semestres et rappelle que la langue est une forme de préprofessionnalisation notamment dans le monde scientifique.

Elle demande en outre comment articuler l'augmentation demandée des capacités d'accueil de licence avec un accueil qualitatif dans nos masters.

Elle souligne l'attractivité de certains masters comme les masters Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels et Patrimoine et Musées qui demandent un fort encadrement extérieur et demande si les équipes vont être encouragées à réfléchir à une augmentation de leur capacité d'accueil avec l'octroi de moyens supplémentaires.

M. Larré rappelle l'importance de proposer une poursuite d'études aux étudiants issus de nos licences. Il faut absolument trouver un équilibre entre des masters ayant un VHE important et les autres. Un effort collectif est nécessaire et il n'est plus possible de se permettre des VHE à plus de 800 heures non mutualisées en accueillant très peu d'étudiants.

Mme Sion-Jenkis pense qu'il faut étudier les raisons pour lesquelles certains diplômés ont un fort VHE. Il n'est pas possible de comparer deux masters avec des VHE opposés. Le travail en autonomie est beaucoup plus important en master d'histoire qu'en master IPCI où la préprofessionnalisation passe par un nombre d'heures en présentiel plus important.

M. Larré évoque une part importante d'autonomie dans certains masters par manque de moyens. Il est plus raisonnable d'accueillir plus d'étudiants avec un VHE réduit.

Mme Mellac répond qu'un travail de mise en lumière des maquettes pour expliquer les différences du VHE entre les masters est nécessaire. Aujourd'hui, nous avons des différences de VHE allant de 1 à 4 sans savoir sur quoi reposent ces différences.

Elle rappelle que le master est un diplôme national et que tous les étudiants sont diplômés de la même façon quelque soit le VHE.

M. Le Bourdonnec pense que nos différences sont notre force et qu'il faut défendre nos formations teintées de nos spécificités et histoire locale.

M. Larré dit qu'aucun master n'a un VHE de 260 heures par nécessité. Il faut défendre les masters à petits effectifs avec une spécificité identitaire au niveau régional ou national.

Mme Mellac regrette également que le travail sur la nouvelle offre de formation débute en même temps que la réflexion sur les compétences. Elle signale que le groupe de travail sur les compétences va commencer à se réunir dès le lendemain et des propositions seront présentées. Un premier travail consistera à donner aux équipes des éléments de travail méthodologique sur les compétences.

M. Larré rappelle que l'on peut choisir une langue pour se professionnaliser ou par choix personnel.



Il craint la domination de l'anglais comme langue professionnalisante et du manque d'enseignants pour l'assurer à grand échelle. Il faut donc faire la publicité de la diversité des langues proposées par notre université.

Mme Sion-Jenkis dit qu'un bon niveau d'anglais est attendu pour tous et qu'il faut désormais privilégier la deuxième langue. Dans certaines disciplines, il est obligatoire d'apprendre une langue rare pour s'orienter vers une thèse.

Elle pense que le cadrage minimal de la politique d'établissement ne répond pas à l'ambition de renforcement de l'acquisition des langues.

Mme Mellac rappelle que l'exigence du niveau de langue est désormais portée sur la licence pendant laquelle les étudiants ont désormais l'obligation d'obtenir une certification en langue.

Il est de la responsabilité des équipes d'inclure dans leur formation un enseignement en langue en master.

Mme Durrans s'interroge sur la mise en œuvre d'une expérience en milieu professionnel dans les formations avec de gros effectifs.

Mme Mellac répond qu'il s'agit d'une obligation réglementaire. Cette expérience peut revêtir la forme d'un stage, d'un projet tutoré ou répondre à une demande d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale.

M. Larré pense qu'il faut considérer le milieu de la recherche comme milieu professionnel et que la participation à la vie scientifique en assistant à un travail mené par les équipes de recherche répond à cette obligation.

Mme Durrans s'interroge sur la manière de redonner du temps aux enseignants en augmentant les capacités d'accueil et sans recruter des enseignants supplémentaires.

Mme Mellac répond que la diminution du VHE en licence libèrera du temps aux enseignants pour le master. Il est proposé de ne pas offrir de cours de langue en L1 pour permettre de libérer des heures et proposer des heures en L2 et L3. Un travail sur l'augmentation de nombre de places en anglais et espagnol en cours du soir va être effectué.

M. Larré rappelle que la complexité des maquettes de formation rend difficile la gestion par les gestionnaires BIATSS des UFR.

Mme Laurent souhaite revenir sur la rémunération de service de la charge supplémentaire portée par l'encadrement des stages et suivi de mémoires. Elle signale que beaucoup d'enseignants supervisent des mémoires sans avoir de cours dans le master.

M. Larré dit que l'encadrement d'un mémoire fait partie des missions d'un enseignant-chercheur.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	21
Abstention	10

**👉 La CFVU approuve la lettre de cadrage – complément master.**

M. Valat signale que lundi prochain le comité de pilotage se réunit pour valider le cahier des charges master et l'ouverture d'un espace ENTP dans lequel seront déposés les textes réglementaires, les cahiers des charges, une maquette type et une FAQ alimentée avec les questions posées.

Il signale que l'équipe projet sur un rythme bimensuel publiera une actualité sur l'ENTP pour partager l'avancée des travaux.

Dans la cadre de la rédaction du cahier des charges, il demande de combien d'ECTS devra être porteuse l'UE Langues non compensable.

Mme Mellac répond que chaque UE valant au moins 3 ECTS cette règle s'applique également à l'UE Langues.

## V/ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Mme Mellac signale avoir été informée par la DGSIP d'une plus grande souplesse sur la règle d'obligation du vote des MCC au plus tard un mois après la rentrée universitaire. Cette souplesse offrant la possibilité de ne pas voter l'ensemble des MCC aujourd'hui. La suite des MCC sera donc présentée et votée par la CFVU du 22 octobre.

Aujourd'hui seront présentées les MCC des formations suivantes :

- Compétences transversales des licences et master
- Licence Information et communication

Mme Lebraud signale des modifications à apporter sur le type d'évaluation dans certains parcours de masters de l'UFR Humanités pour lesquels l'évaluation à l'écrit doit porter la mention CT et non CC.

Mme Mellac, en raison de la révision du principe de non compensabilité de l'UE de langue, propose le report du vote des MCC des masters Humanités et STC.

Elle propose de passer au vote des MCC de la licence Information-communication et des compétences transversales licences et masters.

Résultat du vote :

Votants :	31
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Abstention	2

**➡ La CFVU approuve les modalités de contrôle des connaissances et compétences de la licence Information et communication et des compétences transversales licence et master.**

## VI/ QUESTIONS DIVERSES

M. Valat prévient que les documents du HCERES relatif au premier cycle seront votés lors de la prochaine CFVU pour être saisis sur la plateforme Pelican début novembre. Suite à des incompréhensions manifestes de la part de certains collègues, il rappelle que l'évaluation HCERES se fait au niveau de la mention, ce sont donc les responsables de mention et non les responsables de parcours qui doivent compléter ces documents.

D'un point de vue méthodologique, plusieurs dossiers doivent être remplis : un dossier premier cycle complété par l'équipe présidentielle et les services centraux et un dossier pour les mentions de premier cycle.

Sur les mentions de masters, le dossier est plus complet et cinq domaines d'observation avec un certain nombre d'item sont à compléter.

Mme Bernus dit que d'après les chiffres de l'ARS, les principaux clusters se situent dans les universités et lycées. Face à ces données, elle souhaite savoir si de nouvelles mesures seront prises par l'université.

M. Larré signale 11 cas positifs déclarés et 49 cas contacts au sein de l'université. A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, il y a une forte augmentation du nombre de cas. Les plus grands clusters concernent les écoles d'ingénieurs. Pour le moment, les mesures prises sont déjà assez contraignantes et il n'est à ce jour pas prévu de proposer plus d'enseignement à distance.

Mme Mellac évoque un lien très net entre la convivialité étudiante et la déclaration de clusters.

Mme Laurent dit observer un grand respect des règles de la part de nos étudiants mais déplore la situation de proximité immédiate dans les transports en commun. Elle demande si des moyens d'action auprès de TBM afin d'augmenter la fréquence des trams est envisageable.

M. Larré rappelle que cette demande a déjà été formulée par la Métropole bordelaise mais évoque des contraintes techniques. Il rappelle que si les mesures sanitaires et le port du masque sont respectées, le risque de propagation est fortement réduit.

Mme Mellac signale qu'une politique d'établissement en lien avec les collectivités territoriales sur la mobilité et notamment le vélo va être prochainement mise en œuvre.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H00.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



Lionel LARRE